

27 Juillet 2013, battue solidaire d'effarouchement à l'ours, Saint-Lary, Ariège
Le problème ours dans les Pyrénées depuis 1991 – Un dysfonctionnement majeur de l'État

Dans le cadre des programmes LIFE-Europe les introductions d'ours slovènes de 95-96 ont eu lieu à partir de mensonges qui engagent directement l'État à travers les responsables de ce dossier notamment G. Simon, Conseiller technique puis Directeur de la Nature et des Paysages au Ministère de l'Environnement. Mensonge sur l'acceptation sociale qu'il savait inexistante : « *Après quatre ans d'effort il existe toujours une opposition, voire une très forte opposition locale, à la présence de l'ours brun et tout ce que cette présence implique* », mais cacha en faisant croire l'inverse à partir d'une petite structure montée avec trois communes seulement, l'ADET, « *permettant ainsi au projet d'être moins parisien /.../ pendant que le projet « lourd » de réintroduction évoqué par ailleurs continuerait d'être discuté* » (courriers officiels, 01/1991, 12/1992).

En 1999, l'Europe indiquait : « *À l'issue de ces premières réintroductions, un bilan sera réalisé (adaptation des ours, **acceptation sociale**) et permettra de **déterminer si une deuxième phase de réintroduction avec 3 ours supplémentaires est possible. /.../ valeur de test de l'acceptation des populations locales.*** » L'Europe n'a pu que se rendre compte que cet acceptation n'existait pas, qu'on l'avait bernée. Elle a alors annulé la « *seconde phase* », « *à cause de l'opposition des populations locales* » (bilan LIFE 2011).

Cette opposition est toujours reconnue par l'Europe qui souligne que les réintroductions purement françaises de 2006 ont été faites sans son accord et malgré les critiques qu'elle formulait à leur égard (mars 2013, bilan LIFE). Elle précise même qu'alors que la population d'ours actuelle n'est pas génétiquement viable : « *Une forte opposition locale peut signifier que des projets de nouveaux lâchers risquent de ne pas obtenir le feu vert. /.../ La population pyrénéenne d'ours bruns reste donc menacée, et seul un changement important dans les attitudes locales à la présence de l'ours dans les Pyrénées peut la sauver.* »

Ce refus du « *feu vert* » européen tant que les populations locales s'opposent à de tels programmes est confirmé par le fait que l'Europe à deux reprises (2011, juin 2013) a refusé à la Catalogne et l'Espagne de tels lâchers.

Pour la France cependant, un problème continue à exister : successeur de ses prédécesseurs des années 90, M. Quenette, responsable scientifique de l'Equipe Technique Ours de l'ONCFS, continue à déformer la réalité dans ses rapports publics nationaux, voire mentir dans ceux qu'il transmet à l'Europe à propos de l'acceptation sociale. L'Europe, heureusement mieux informée, n'en continue pas moins à reconnaître le rejet des populations des deux versants, et à ne pas relancer de programmes de réintroduction.

Elle le fait dans le respect de sa propre législation : La Directive Habitats indique en effet clairement (articles 2 et 22) que toutes les actions doivent tenir compte des réalités locales et, pour les réintroductions, qu'elles ne peuvent avoir lieu qu'après « **consultation du public concerné.** » « **Concerné** », pas tout public !

Les groupes de travail chargés de l'interprétation juridique de la Directive ont confirmé en décidant de ne pas aborder le problème des réintroductions puisqu'elles ne sont pas obligatoires. En mettant un terme aux introductions, « **à cause de l'opposition des populations locales** », l'Europe a donc respecté la législation.

Si l'Europe n'avait été bernée par M. Simon, au nom de l'État, elle n'aurait pas davantage réintroduit en 95-96 qu'elle ne l'a fait après et pour les mêmes raisons. **Toutes les suites du programme ours découlent de ce mensonge initial.**

L'État doit assumer ce dysfonctionnement majeur du processus de décision, il met en jeu la gouvernance sous ses aspects à la fois de fond (politiques et moraux) et très concrets. Il faut en tirer les conséquences : enlever ces ours, les placer en un lieu où ils ne nuiront à personne. **Il est inadmissible de continuer à faire payer à ceux qui ne le voulaient pas les conséquences de ce qui est une escroquerie d'État alors que l'Europe elle-même en a tiré les conclusions que nous venons de voir.**

Si l'État n'assume pas ses responsabilités, nous suppléerons à cette carence.

Pour l'ADDIP, sa Présidente, Marie Lise Broueilh,
son chargé de recherche et porte parole Bruno Besche-Commengé, bbeschecommengé@orange.fr